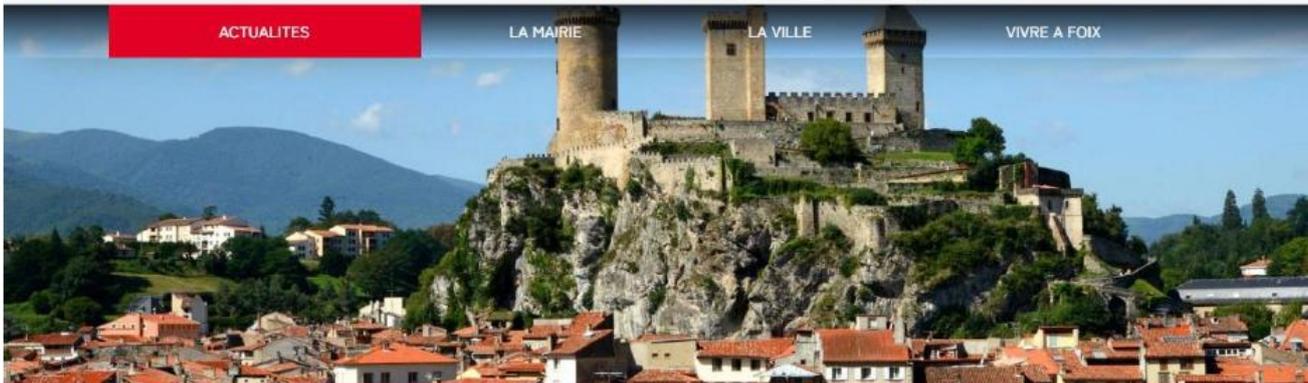


Revue de presse 2025

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1. Mairie de Foix | 23 mai 2025 |
| 2. Midi Libre | 13 avril 2025 |
| 3. Dis-Leur ! | 8 avril 2025 |
| 4. La Dépêche | 22 septembre 2025 |



Marine Bordes en Allemagne : pour une gouvernance plus paritaire en Europe

Organisé par l'observatoire régional de la parité d'Occitanie...

Organisé par l'observatoire régional de la parité d'Occitanie, dans le cadre de la 7e Quinzaine franco-allemande d'Occitanie, Marine Bordes maire de Foix, Christine Téqui présidente de conseil départemental de l'Ariège, Murielle Freyche conseillère départementale, se sont rendues en Allemagne pour participer à deux journées d'échanges consacrées à la parité dans la gouvernance publique et les métiers portuaires.

Portée conjointement par l'Observatoire régional de la Parité, l'association Allemagne-Occitanie - L'Europe au Cœur (présidée par Richard Jerry) et la Région Occitanie (représentée par Sébastien Denaja), et organisée sous l'égide de Geneviève Taplé, cette initiative a réuni des responsables publics et des experts venus de France et d'Allemagne.

Le CESER Occitanie, Monsieur Jean-Louis Chauzy, était également présent.

Berlin - 9 mai : agir pour l'égalité dans les sphères de décision

À l'occasion de la Journée de l'Europe, l'Ambassade de France à Berlin a accueilli un séminaire franco-allemand autour de la question : « Comment faire progresser l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités politiques en Europe ? »

L'objectif principal était d'identifier des leviers d'action concrets à l'échelle franco-allemande. La journée s'est conclue par une visite du Bundestag, en présence de Jutta Bieringer, Secrétaire d'Etat du Land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale.

Rostock - 10 mai : vers une coopération pour la féminisation des métiers maritimes

Le lendemain à Rostock, la délégation a posé les bases du projet « Berlil-Rostock », visant à favoriser l'accès des femmes aux métiers portuaires, encore largement masculins, s'est appuyée sur un échange de bonnes pratiques entre les ports d'Occitanie (Sète, Port-Vendres, Port-La Nouvelle) et celui de Rostock.

Un engagement européen qui prend racine dans les territoires

Marine Bordes poursuit ainsi, au cœur de l'Europe, un engagement fort en faveur de l'égalité femmes-hommes, en s'appuyant sur le dialogue, la coopération et les actions concrètes.



DIS-LEUR!

VOTRE DOSE D'INFO EN OCCITANIE

Patrimoine & Terroirs Entretien Art de Vivre Société Dossiers Culture Budgets Participatifs Accès abonné

8 avril 2025 / Société

Municipales 2026 : La parité hommes-femmes étendue aux petites communes



La loi prévoit aux communes de moins de 1000 habitants le mode de scrutin de liste paritaire. Image d'illustration par Thierry.

Pour la présidente de l'*Observatoire régional de la parité d'Occitanie*, Geneviève Tapié, l'extension du scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants constitue "**un grand pas dans les petits pas.**" Afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants, la proposition de loi adoptée par une assemblée divisée, "*autorise le dépôt de listes incomplètes, mais fixe un seuil minimum de candidats par liste.*"

Le moins que l'on puisse dire c'est que la parité lors des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants n'a pas été votée dans l'unanimité. Il a même fallu un tour de passe-passe du camp macroniste pour obtenir à l'arraché l'application de cette loi dès la prochaine échéance de 2026 !

Répondre à "*la crise de l'engagement local*"

La proposition de loi, qui avait été adoptée par les députés début 2022, puis complétée par les sénateurs a donc été définitivement adoptée. Elle poursuit un triple objectif à l'approche des élections municipales de 2026 : **harmoniser et simplifier les modes de scrutin**; **répondre à la crise de l'engagement local**, qui touche particulièrement les communes rurales; **renforcer la parité au niveau local** (♣), en s'inscrivant dans le prolongement de la loi *Engagement et proximité* du 27 décembre 2019.



Image d'illustration par Freepik

Listes “incomplètes”, un “faux pas” selon Geneviève Tapié

Trois ans plus tard, donc, cette loi, souligne Geneviève Tapié *“est une avancée décisive pour la parité dans les villages. C’est aussi un combat historique de l’Observatoire régional de la parité d’Occitanie (...) c’est aussi un grand pas dans les petits pas, même s’il faut regretter le pas glissé du législateur : il accorde aux maires la possibilité de présenter des listes “incomplètes”.* Pour la présidente de l’Observatoire, *“c’est un faux pas !”* qui accrédite *“la crainte de ne pas trouver de femmes » pour siéger dans les municipalités !”* C’est en effet l’une des craintes émises par certains maires.

En effet, afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants, la proposition de loi *“autorise le dépôt de listes incomplètes, mais fixe un seuil minimum de candidats par liste : 5 candidats dans les communes de moins de 100 habitants; 9 candidats dans les communes de 100 à 499 habitants; 13 candidats dans les communes de 500 à 999 habitants.”*

La généralisation du scrutin de liste paritaire à l’ensemble des communes est également étendue à l’élection des adjointes et adjoints au maire. Afin de conserver une certaine souplesse, une dérogation a cependant été ajoutée concernant leur éventuel remplacement : dans les communes de moins de 1000 habitants, l’adjoint remplaçant ne devra pas nécessairement être du même sexe que l’adjoint remplacé. Elle entérine également la fin du *“panachage”*...

Comme le souligne Intercommunalités de France (association nationale d’élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux) : *“L’harmonisation du mode de scrutin dans toutes les communes sera un levier de lisibilité démocratique et d’égalité devant le suffrage. Il faut maintenant que l’État, à l’appui d’une campagne d’information nationale auprès des Français, assure la réussite de cette réforme en renseignant tous les électeurs sur le fonctionnement des scrutins municipaux et intercommunaux et sur les rôles respectifs de l’intercommunalité et de la commune.”*

Philippe MOURET

(*) Les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants, qui ne sont pas soumis à des obligations de parité, ne comptent en effet que 37,6% de femmes (contre 48,5% dans les communes plus peuplées). Or, ces petites communes représentent 70% des communes françaises.

> OCCITANIE

LES INDISCRÉTIONS DE LA RÉDACTION



POLITIQUE

La parité obligatoire dès 2026 marque-t-elle un vrai progrès ?

Geneviève Tapié, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a fait preuve d'un enthousiasme mesuré, après l'adoption par les députés de la proposition de loi instaurant la fin du panachage et la parité hommes, femmes obligatoire pour les villages de moins de mille habitants dès les municipales de 2026. Et de constater que « *la contrainte légale se limite aux assemblées municipales et à leurs exécutifs. Pas aux maires. Les femmes maires représentent aujourd'hui en Occitanie moins de 20 % des effectifs. Et de mandat à mandat, leur progression s'enlise* », a-t-elle déploré.

LA DÉPÊCHE

ARIÈGE

AGENCE DE FOIX - TÉL : 05 61 05 45 00 - redaction09@ladepeche.fr



SAVERDUN
À 24 ans,
Nathan
ouvre son
atelier
P. 16

FOIX
Pourquoi des
odeurs envahissent
la place Dutilh ?
P. 11



JUSTICE
Au tribunal, un
motard face au
chauffard qui
l'a renversé
P. 10

PAMIER
Le philosophe
et poète Yves
Cossie signe un
triplé gagnant
P. 15



Norbert Meler, Richard Jarry, Magali Lacube, Geneviève Tapié, Dominique Fourcade et Pascal Nadal. / JDDM F.D.

Une délégation allemande pour promouvoir la parité

Un séminaire pour promouvoir la parité politique et professionnelle se tiendra en Ariège début novembre, en présence d'une délégation allemande.

Lors de son passage dans la ville d'Ax-les-Thermes, la présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, Geneviève Tapié, a annoncé la venue d'une délégation allemande pour deux jours de rencontres et de conférences franco-allemandes en novembre.

Intitulé *Plus de femmes aux avant-plans des mairies en France et en Allemagne*, cet événement exceptionnel, qui s'inscrit dans l'actualité nationale des prochaines élections municipales, se déroulera le mardi 7 novembre à Ax-les-Thermes et le mercredi 8 novembre à Foix. Comme l'indique Geneviève Tapié, « cette action est fondée sur le constat que les femmes sont de moins en moins représentées dans les lieux de pouvoirs, tant politiques qu'économiques ». En effet, malgré la loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 qui vise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, la parité est en-

core loin d'être atteinte. « En France, seulement 20 % des maires sont des femmes et seulement un tiers sont présidentes de Région », précise-t-elle.

Une délégation allemande en déplacement L'événement à venir portera trois objectifs : simuler la démocratie par la parité, développer un outil européen de progrès et d'intégration, et promouvoir la féminisation aux avant-plans des métiers portuaires, maritimes et liés aux énergies renouvelables offshore (éoliennes sous-marines...). En présence des acteurs et partenaires de l'action, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie aura le plaisir d'accueillir notamment la ministre fédérale chargée de la formation, de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse, Karin Prien, et l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en France, Stephan Steinlein. F.D

Une installation agricole menacée par un conflit foncier

Installé à Biert, en Ariège, un couple voit leur exploitation agricole fragilisée par une procédure judiciaire sur des biens vacants sans maître. Leur avenir est suspendu à une décision de justice.

Lundi 15 septembre, une quarantaine de personnes, habitants et agriculteurs de la vallée, se sont rassemblés devant la mairie de Biert, en Ariège, avant le début du conseil municipal, en soutien à deux jeunes agriculteurs, Rémi et Laurine. Tous deux sont engagés depuis plusieurs années dans un projet d'installation sur des terres communales. Aujourd'hui, ils risquent de tout perdre : les terres, leur outil de travail, et des années d'investissement personnel. Leur exploitation repose en effet en grande partie sur des parcelles sans maître, que la commune de Biert avait récupérées pour favoriser l'installation agricole. Un accord avait déjà été trouvé avec une première famille d'héritiers. Mais depuis le printemps, un second lot fait l'objet d'une procédure judiciaire, lancée par une autre branche familiale qui revendique la propriété par usucapion (occupa-



Une quarantaine de personnes réunies pour soutenir Rémi et Laurine. / JDDM

tion continue sur 30 ans). Le problème ? Ces terrains abritent le cœur de leur activité : une bergerie construite sur des fonds propres, des aménagements et des centaines d'heures de travail. « C'est notre centre d'exploitation. Si on perd ces terres, tout saute. C'est la fin du projet », alerte Rémi Guinier.

Un chargement permanent Le jeune éleveur ne cache plus son désespoir. « La procédure des biens vacants, c'est notre plus grosse charge mentale. C'est un truc qu'on a sur le dos tous les jours. On travaille, on construit,

mais on ne sait même pas si tout ça tiendra demain. » En parallèle de la gestion quotidienne de leur activité, Rémi et Laurine multiplient les démarches administratives, sollicitent des avocats, participent à des réunions, sans aucune gainant issue favorable. « On a mis toutes nos forces dans ce projet. Et aujourd'hui, on est considérés comme des squatters. » Initialement, la mairie avait « promis » l'attribution de baux sur ces parcelles. Mais depuis le lancement de la procédure, elle a changé de position, craignant d'être tenue responsable si elle perdait le procès. Une solution temporaire a été évoquée : reven-

dre les terrains à la famille Pujol, qui accorderait un comodat (prêt d'usage) d'un an renouvelable. Pour les agriculteurs, c'est hors de question : « On serait expulsables chaque année. Ce n'est pas une base de travail viable. »

Un projet en sursis Cette instabilité les touche autant moralement que matériellement. Rémi a intégré ces terres à son dossier DJA (Dotation Jeune Agriculteur), qui engage des objectifs de revenus sur quatre ans. S'il perd l'accès au foncier, c'est toute sa viabilité économique qui s'effondre. « Tout ce qu'on a construit repose là-dessus. Si ça tombe, ce sont des années de travail, des sacrifices, de sueur qui partent en fumée. » Face à cette impasse, la solidarité locale ne faillit pas. Un comité de soutien s'est formé, rassemblant plus de 500 signatures d'habitants. « On est bien intégrés. Nos produits sont sur les marchés, on bosse dur. Mais cette affaire a tout fragilisé. Elle a créé des divisions dans le village, et on reste sans solution. » À quelques mois des municipales, Rémi et Laurine craignent que la mairie temporise jusqu'au renouvellement du conseil. Sans acte écrit, sans bail, leur avenir reste en suspens. « Ce projet, c'est notre vie. Et aujourd'hui, on ne dort plus. » Quentin Beiloin

Le maire invoque la prudence juridique

Critiqué pour n'avoir pas tenu ses engagements, le maire de Biert, Gilbert Lazaroo, défend la stratégie de la commune.

Alors que Rémi et Laurine dénoncent l'abandon de leur projet d'installation par la mairie, Gilbert Lazaroo, maire de Biert, réaffirme la volonté de la commune de soutenir l'agriculture locale, tout en invoquant les limites imposées par la justice. Lors d'un entretien accordé à La Dépêche du Midi, le maire a souhaité clarifier sa position sur le dossier des biens vacants sans maître, au cœur d'un conflit qui oppose la mairie à des héritiers, et qui menace directement le projet agricole porté par Rémi et Laurine. Gilbert Lazaroo reconnaît que des promesses ont été faites aux jeunes agriculteurs concernant l'attribution de baux ruraux, mais précise que ces engagements étaient conditionnés à l'absence de contentieux. Or, depuis qu'une procédure civile en usucapion a été engagée par une famille héritière, « il n'est plus juridiquement possible de signer un bail rural », sur recommandation de l'avocat de la commune. « Ce serait irresponsable de faire



Le maire de la commune de Biert, en Ariège, Gilbert Lazaroo. / JDDM Archivé.

courir à la commune un risque financier important si le procès est perdu », justifie-t-il. En cas de défaite, la commune pourrait être contrainte de verser des dommages et intérêts. Le maire évoque toutefois une solution alternative : céder les parcelles concernées à la famille plaignante, à condition qu'un bail rural soit garanti aux agriculteurs. Une proposition serait en cours de rédaction par l'avocat de la commune. « Si cette famille accepte une cession et qu'elle consent à signer un bail, on peut trouver une issue par le haut », avance Gilbert Lazaroo, tout en reconnaissant que les tensions verbales entre les parties freinent aujourd'hui toute négociation.

Concernant la légitimité de la famille à revendiquer la propriété des terres, le maire reste prudent. « J'en suis élu depuis 2020. Je ne peux pas affirmer que ces personnes ont ou non utilisé la terre pendant 30 ans », explique-t-il, appelant à « laisser la justice trancher ». Il ajoute que des membres de cette famille auraient autorisé les jeunes à utiliser les terrains pour le pâturage, mais pas à construire une bergerie.

Le maire défend la commission foncière et appelle au calme Face aux critiques, Gilbert Lazaroo défend le travail de fond engagé par la commune, notamment via une commission locale qui, pendant deux ans et demi, a consulté de nombreux acteurs : PNR, Safer, Chambre d'agriculture, Confédération paysanne, ADR, AFP... « Notre projet est généreux : il vise à revitaliser la vallée par l'installation agricole. Mais il doit se faire dans le respect du droit », affirme-t-il. Enfin, le maire s'inquiète des tensions croissantes dans la vallée. Il dénonce des propos violents, des accusations infondées et des « faits inadmissibles », comme l'exclusion d'un éleveur d'un débat public. « Je ne veux pas de violences entre traditionalistes et jeunes néoruraux. Il faut apaiser. » Q.8

MÉTÉO DU JOUR

MATIN. Le soleil se montre au réveil.
Température : de 11 à 16 °C

APRÈS-MIDI. Averses et éclaircies s'enchaînent.
Température : de 14 à 19 °C

CE SOIR. Des pluies faibles en soirée et dans la nuit.
Température : de 9 à 13 °C

Prévisions jusqu'à 7 jours au 0 899 70 37 24 (0,34€/min)